



## **C.G.T.G – CHU PPA**

### **MOTION du 14 février 2017**

Nous sommes là aujourd'hui pour discuter de la résorption de l'emploi précaire.

Nous tenons à signaler que pendant 10 jours au mois de novembre 2016, la CGTG et les contractuels se sont battus pour la résorption de l'emploi précaire.

Nous avons obtenu la garantie de la titularisation sur deux ans de plus 400 agents : recrutements sans concours, concours réservés, concours sur titres selon un calendrier préétabli.

A ce jour, seuls 152 postes ont été ouverts et 2018 n'est plus loin ! La CGTG ne sera partie prenante de cette discussion que si elle vise à accélérer le processus de titularisation.

Monsieur le DRH, tout en étant en grève les agents de la DRH ont mis à disposition des contractuels les dossiers nécessaires à leurs inscriptions aux divers concours. Qu'en est-il de l'instruction des dossiers ?

Monsieur le DRH, les problèmes liés au débrayage des agents de la DRH sont-ils insurmontables ? La CGTG demande à la Direction de prendre les mesures nécessaires pour leur permettre de travailler sereinement.

Nous tenons à vous avertir, que nous ne tolérerons aucun retard, quant au processus de titularisation entamé.

Pendant notre mobilisation du mois de novembre vous avez su trouver 1 palais dans les sommets du Gosier pour tenir le Conseil de Surveillance. Trouvez des locaux pour instruire les dossiers déjà déposés ! D'autant qu'avec les dossiers RAEP la présence des agents n'est pas nécessaire.

**La CGTG demande de titulariser directement les contractuels !!**

Cela a été notre demande dès le départ. Mais nous avons mis de la bonne volonté en acceptant le procédé de concours voulu par la Direction.

Si votre institution n'est pas capable de mener à bien le processus pourtant imposé par la DRH, alors nous disons **À BAS** les concours superflus et titularisation de fait !

**C'EST POUR NOUS, A LA CGTG,**

**LA SEULE VRAIE SOLUTION DE LA RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE**